

Acte certifié exécutoire

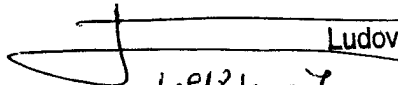
Réception par le Préfet : 11/09/2007
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

 Ludovic LIONS
N° CP 4^e/84-07
Séance du - 7 SEP. 2007

PROTCOLE AVEC LE CREGEMES CONCERNANT LE REGISTRE DES MALFORMATIONS CONGENITALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

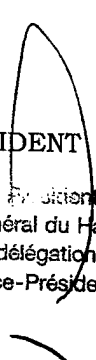
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007 I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer le protocole joint au rapport.
- ❖ Autorise le versement de la subvention annuelle de 10 000 € au Centre Régional de Génétique Médicale (C.R.E.G.E.M.E.S.) pour le recueil et le traitement des informations en épidémiologie et en Santé Publique et la prévention des maladies congénitales dans le Haut-Rhin sous réserve du vote des crédits aux budgets concernés de 2007 à 2011.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président


Remy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions